Le 3 novembre 2026

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.
Date de mise en ligne : le **03/11/2026** sur www.eure-agricole.fr
Pour le département : **EURE**

AVIS DE CONVOCATION

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE AGORA

Société coopérative agricole à capital variable Siège social : 2 rue de Roye, 60280 CLAIROIX
326 677 366 RCS COMPIEGNE

Les associés coopérateurs de la Société coopérative agricole AGORA sont convoqués en assemblées de section, aux dates, heures et lieux suivants :
- Section PLATEAU PICARD : mardi 17 novembre 2026 à 14h30, Salle Le Forum, CC de l'Oise Picarde, 91 rue d'Amiens, 60120 BRETEUIL.
- Section PAYS DE THELLE : mercredi 18 novembre 2026 à 9h30, Salle des fêtes, rue de Gournay, 60110 LORMAISON.
- Section VEXIN : mercredi 18 novembre 2026 à 14h30, Salle des fêtes, 60240 BOUBIERS.
- Section NOYONNAIS : jeudi 19 novembre 2026 à 9h30, Maison des Associations, chemin des Hayettes, 60400 CRISOLLES.
- Section PLAINE D'ESTRÉES : jeudi 19 novembre 2026 à 14h30, Les écuries de Bayencourt, 625 rue de Compiègne, 60490 RESSONS-SUR-MATZ.
- Section VALOIS : vendredi 20 novembre 2026 à 9h30, Salle des fêtes, 9 Grande Rue, 60800 ROCQUEMONT.
- Section PAYS DE FRANCE : lundi 23 novembre 2026 à 9h30, Salle Gamm Vert, 95570 ATTAINVILLE.
- Section PICARDIE VERTE : lundi 23 novembre 2026 à 14h30, Salle des fêtes, 34 rue Riquefosse, 60380 MORVILLERS.

Ces assemblées ont pour objet l'information des associés coopérateurs, l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, et l'élection des délégués de chaque section appelés à siéger à cette Assemblée générale.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des délégués se tiendra le mardi 8 décembre 2026 à 13h30, à La Grange - UniLaSalle, 19 rue Pierre Waguet, Beauvais, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Rectification d'affectations comptables antérieures
2. Suppression de comptes de réserve et réaffectation en autres réserves
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2026
4. Conventions réglementées
5. Quitus aux administrateurs
6. Dotation des réserves obligatoires
7. Intérêt aux parts sociales
8. Distribution de ristournes
9. Affectation en réserves facultatives
10. Renouvellement des mandats d'administrateurs
11. Nomination d'un nouvel administrateur
12. Constatation de la variation du capital social
13. Enveloppe globale des indemnités des administrateurs
14. Budget de formation des administrateurs
15. Pouvoirs

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Mise à jour des statuts
2. Corrections des statuts au regard des décisions des assemblées générales extraordinaires de 2020 et 2022
3. Prorogation de la durée de la société
4. Réduction du plafond du nombre d'administrateurs
5. Pouvoirs

Les documents prévus par les statuts sont tenus à la disposition des associés coopérateurs au siège social et dans chaque section à compter du quinzième jour précédant la tenue des assemblées de section.

Tout associé coopérateur empêché peut se faire représenter dans les conditions prévues par les statuts.

Le Conseil d'administration

